

# Caisse Régionale d'Assurance Maladie du Languedoc-Roussillon



## « Plus proche de vous »

La Cram du Languedoc-Roussillon est un organisme de Sécurité sociale chargé d'une mission de service public.

La Cram L-R relaie, sur les cinq départements de la Région, les orientations des Caisses nationales d'assurance vieillesse (Cnav) et de l'assurance maladie (Cnam).

Elle est au service des salariés, des retraités et des entreprises. Son Conseil d'administration, établi sur une base paritaire, est essentiellement composé de représentants des partenaires sociaux.

La Cram du Languedoc-Roussillon, c'est **830** salariés dont **630** travaillent au siège à Montpellier et **200** dans les services décentralisés départementaux (agences retraite et service social). Elle est au service de **100 000** employeurs, **563 000** salariés actifs et **440 000** retraités.

### 3 missions de service public pour les salariés du régime général

- l'assurance retraite
- l'assurance maladie
- la prévention et la tarification des risques professionnels



## Pour les futurs retraités et les retraités...

### Préserver un avenir financier tout au long de la vie active

- alimentation du compte retraite des salariés du régime général à partir des déclarations annuelles de données sociales des employeurs,
- envoi de relevés individuels de situation tous les 5 ans à partir de 35 ans,
- envoi d'une estimation indicative du montant de la retraite dès 55 ans, puis tous les 5 ans jusqu'au départ en retraite,
- conseil en matière de cumul emploi-retraite,
- aide au maintien dans l'emploi pour les assurés rencontrant des difficultés dans l'exercice de leur activité professionnelle liées à la pénibilité de leur travail, l'avancée en âge.

### Simplifier les démarches pour la préparation à la retraite

La Cram s'engage à faciliter les démarches de ses assurés. Les conseillers retraite accueillent sur rendez-vous les futurs retraités dans l'un de nos points d'accueil de proximité.

Ils reconstituent avec eux leur carrière et calculent le montant de la pension.

**La retraite n'est pas automatique : il faut la demander.**

### Assurer le traitement des demandes de retraite

- constituer les dossiers retraite en sollicitant les assurés pour vérifier et compléter les comptes retraite,
- instruction, révision et ordonnancement des demandes de retraite, d'allocations veuvage, de rachats de cotisations, d'annulations de versements et de régularisation des carrières,
- mise à jour des prestations, enregistrement et instruction des successions suite à un décès.

## Garantir la régularité des paiements

- paiement des pensions des retraités du régime général chaque mois avec pour objectif de garantir la continuité de leurs ressources,
- contrôle du calcul exact des prestations versées pour chacun des assurés,
- conservation dématérialisée des pièces justificatives,
- régularité des paiements pour les **440 000** retraités payés par la Cram L-R,
- attribution et paiement des prestations veuvage et pensions de réversion.

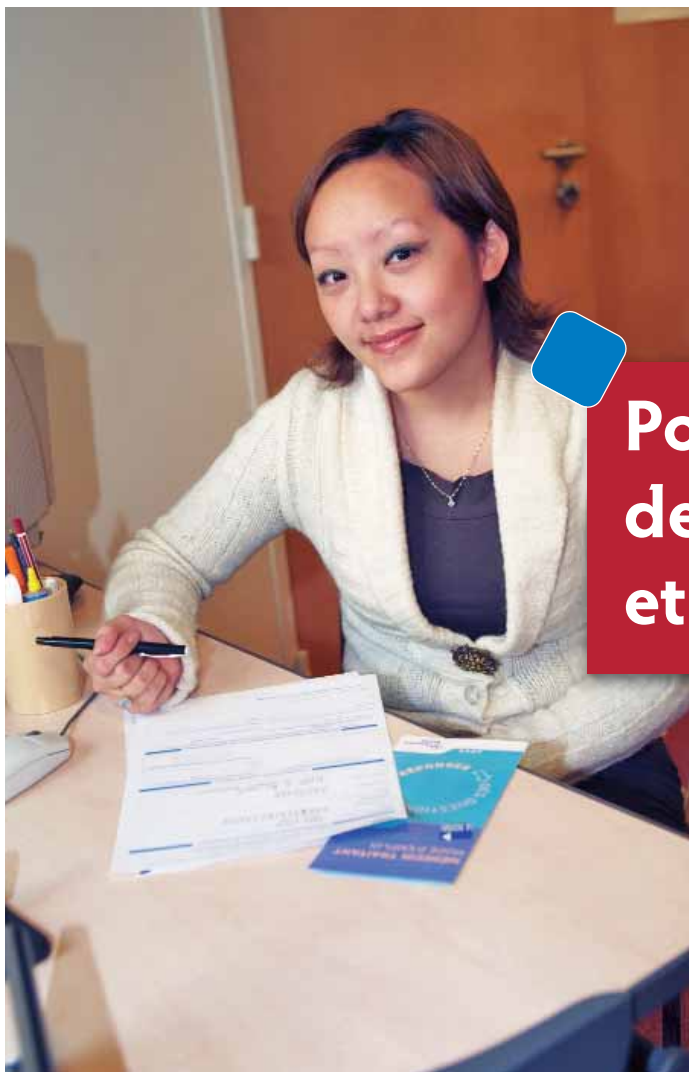


## Développer la relation de services

- un serveur vocal **3960** (0,09€ la minute),
- un numéro unique pour la retraite et les paiements **0821 10 34 34** (0,09 € la minute) : demande de pièces justificatives, attestations, prise de rendez-vous etc.,
- services en ligne sur **www.lassurance retraite.fr**
  - visualisation du relevé de carrière
  - estimation de la retraite
  - questions réponses...
- une politique de communication ciblée auprès des entreprises,
- renforcement des partenariats avec les autres régimes et les collectivités locales,
- mesure et amélioration de la satisfaction des assurés.

**12** agences de proximité,  
**128** conseillers retraite,  
**140 600** personnes reçues en agence et points d'accueil,  
**2,7** milliards d'euros versés à plus de 440 000 retraités,  
**192 798** appels téléphoniques reçus et traités.





## Pour les partenaires de la santé et les personnes fragilisées

### Contribuer à la qualité des soins

La Cram contribue à l'amélioration continue des prestations des établissements de santé, pour que chacun puisse recevoir des soins de qualité au meilleur coût.

### Aider les assurés en difficulté

La Cram met en place le dispositif d'évaluation des besoins de la personne retraitée à son domicile. En fonction de son degré d'autonomie, un plan d'aide personnalisé est proposé : aide à domicile, adaptation du logement, accompagnement pour l'hospitalisation de jour (opération de la cataracte par exemple).

### Contribuer à la définition de la politique régionale hospitalière et médico-sociale

- participation au fonctionnement de l'Arh (Agence régionale d'hospitalisation) en déclinant les axes de la politique hospitalière définis par la Caisse nationale de l'assurance maladie,
- aide à l'élaboration et au suivi du Schéma régional d'organisation sanitaire (Sros) : prévoir et susciter les évolutions de l'offre de soins pour répondre aux besoins de la population,
- partenariats avec les organismes régionaux dans le financement et la tarification des établissements d'hébergement pour les personnes âgées, les enfants et adultes handicapés,
- pilotage de groupes de travail dans le domaine de la gériatrie, la maladie d'Alzheimer et de la prévention dans le cadre du Programme régional de santé publique (Prsp) destiné aux séniors.

Pour les assurés en difficulté sociale touchés par la maladie ou le handicap, le service social de la Cram facilite l'accès aux soins et favorise le maintien dans l'emploi.

### Promouvoir la santé

La Cram propose des actions de prévention de la perte d'autonomie : en collaboration avec ses partenaires, elle forme des relais pour la prévention des chutes, la stimulation de la mémoire, une meilleur hygiène de vie (alimentation...)



**17 200** personnes bénéficient d'un accompagnement du service social,

**48** sessions de prévention et de promotion de la santé,

**753 000** heures pour l'aide à domicile, réalisées par des prestataires d'aide à domicile en faveur de **10 700** personnes.

### Participer à la politique de gestion du risque

- contribution à la politique de gestion du risque et de lutte contre la fraude menée par le réseau de l'Assurance maladie,
- dialogue de gestion avec les cliniques et hôpitaux de la région pour dégager des axes de progrès en matière de facturation et de codage de l'activité,
- analyse de la situation financière des établissements en difficulté ou à fort développement,
- mise en demeure des établissements de santé qui ne respectent pas les règles de facturation.

### Coordonner l'aide aux personnes fragilisées

- conseil, financement, accompagnement des personnes économiquement et socialement fragilisées afin de les aider à préserver leur autonomie et retarder les effets du vieillissement,
- organisation des retours à domicile après une hospitalisation et contribution au maintien à domicile par la mise en place d'aides aux personnes sur la base d'une évaluation des besoins.
- contribution à la lutte contre l'exclusion sociale par des actions ciblées en matière d'accès aux soins, de prévention de la désinsertion professionnelle et l'aménagement des conditions de vie des personnes malades, handicapées.





## Pour les entreprises...

### Le département Prévention Tarification des risques professionnels

Une équipe aux côtés des entreprises et des salariés du régime général de la région Languedoc-Roussillon pour :

- développer et coordonner la prévention des risques professionnels,
- améliorer les conditions de travail,
- calculer les taux de cotisation accidents du travail et maladies professionnelles.

La Cram L-R a fait le choix d'intervenir de manière ciblée dans les activités les plus dangereuses d'une part, et sur des risques importants concernant un grand nombre d'entreprises d'autre part.

L'action du département Tarification/Prévention se fait dans le cadre :

- d'une politique nationale et régionale approuvée par les organisations professionnelles d'employeurs et les syndicats de salariés,
- du paritarisme.

Les entreprises qui engagent une politique globale de prévention ou réalisent des actions novatrices en matière de sécurité au travail peuvent bénéficier d'aides financières de la Cram dans le cadre de contrats de prévention.

### Accompagner les entreprises dans leurs démarches de prévention des risques professionnels

- conseil et soutien technique en matière de sécurité au travail,
- évaluation des risques physiques et chimiques,
- organisation et animation de séances d'information et de sensibilisation pour les salariés et employeurs,
- programme de formations à la prévention des risques dans l'entreprise,
- aides financières pour les entreprises.

#### Chiffres clés

|   | 2008      | évolution<br>2008/2007 |
|---|-----------|------------------------|
| Effectif de salariés  | 596 219   | 5,78%                  |
| Nombre d'établissements                                     | 106 033   | 6,0%                   |
| Accidents du travail avec arrêt (AT)                        | 26 334    | 2,8%                   |
| Accidents graves (avec incapacité permanente)               | 1 650     | 5,2%                   |
| Accidents du travail mortels                                | 20        | -9,1%                  |
| Maladies professionnelles (MP)                              | 790       | 3,3%                   |
| Maladies professionnelles mortelles                         | 0         | 0                      |
| Accidents de trajet avec arrêt (ATJ)                        | 2 582     | 10,0%                  |
| Accidents de trajet mortels                                 | 17        | -19,0%                 |
| Coût moyen d'un accident travail avec arrêt                 | 3 215 €   | -4,3%                  |
| Coût moyen d'un accident travail grave                      | 25 429 €  | -13,9%                 |
| Nbre de jours d'arrêt de travail (AT + MP + ATJ)            | 1 935 853 | 10,6%                  |
| Durée moyenne (jours) de l'arrêt de travail (AT + MP + ATJ) | 65        | 6,6%                   |

Pour les assurés confrontés à un risque d'inaptitude à l'emploi, la Cram L-R met à disposition des entreprises et de leurs salariés les compétences de son service social pour favoriser le maintien dans l'emploi.



## Calculer et notifier le taux de cotisation accidents de travail

- classement des établissements par activité,
  - calcul du taux de cotisation en fonction de la taille de l'entreprise et du coût des accidents du travail, de trajet et des maladies professionnelles (AT/MP),
  - notification des taux à tous les établissements,
  - gestion du compte-employeur,
  - information sur les services en ligne offerts aux entreprises : consultation du taux et du compte-employeur.
- [www.risquesprofessionnels.ameli.fr](http://www.risquesprofessionnels.ameli.fr)

La Cram organise régulièrement des journées, forums ou conférences destinées aux entreprises.

A l'initiative de la Cram L-R, le Salon Aid'O Soins est consacré à la promotion de la santé au travail dans les métiers du soin et de l'aide à personne [www.aidosoins.fr](http://www.aidosoins.fr)

## Enregistrer les déclarations annuelles de données sociales (DADS)

- information auprès des entreprises, des collectivités et des cabinets d'expertise comptable sur les différents moyens de transmission des déclarations annuelles de salaires.
- assistance téléphonique pour les employeurs et déplacements en entreprise.

**10** ingénieurs conseil de prévention **22** contrôleurs de sécurité  
**2752** interventions en entreprises  
**94360** taux de cotisation notifiés  
**2** inspecteurs de tarification



**Gagnez du temps :  
appelez-nous avant de vous déplacer !**

**Si besoin, nous vous proposerons  
un accueil personnalisé sur rendez-vous  
dans l'une de nos agences de proximité.**

■ Renseignements  
retraite et paiements

**0 821 10 34 34**

(0,09 € la minute).

■ Serveur vocal  
de l'assurance retraite

**3960** 7j/7 et 24 h/24

(0,09 € la minute).

[www.lassuranceretraite.fr](http://www.lassuranceretraite.fr)

■ Service social

**3646**

(0,09 € la minute).

[www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

■ Action sociale

**04 99 61 49 59**

■ Renseignements  
santé-social

**N° Vert 0 800 88 11 70**

(appel gratuit d'un poste fixe)

[www.partenairesactionsociale.fr](http://www.partenairesactionsociale.fr)

[www.kiosquebleu.fr](http://www.kiosquebleu.fr)

### Renseignements employeurs

■ Carrières et déclarations

**0 821 10 34 00**

(0,09 € la minute)

■ Prévention / tarification  
des risques professionnels

**04 67 12 95 30**

[www.risquesprofessionnels.fr](http://www.risquesprofessionnels.fr)

Caisse Régionale d'Assurance Maladie  
du Languedoc-Roussillon

29, cours Gambetta - CS 49001  
34068 Montpellier cedex 2 - [www.cram-lr.fr](http://www.cram-lr.fr)

SECURITE SOCIALE  
 **l'Assurance  
Retraite**  
Languedoc-Roussillon

SECURITE SOCIALE  
 **l'Assurance  
Maladie**

SECURITE SOCIALE  
 **l'Assurance  
Maladie**  
RISQUES PROFESSIONNELS